

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie-les Verts

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 7 – Enseignement secondaire

Investissement

Chapitre 902 – Enseignement

Sous-fonction 22 Enseignement du second degré

222 Lycées publics

Programme « Grosses réparations dans les lycées publics »

Une action « Opérations de rénovation thermique » est créée au sein du programme « Grosses réparations dans les lycées publics ». Elle est dotée de 50M€ en AP et de 15M€ en CP.

Cet amendement est gagé à hauteur de 34,8M€ en AP et 15M€ en CP sur l'action « grosses réparations dans les lycées publics » et à hauteur de 15,2M€ en AP sur l'emprunt.

Exposé des motifs :

Dans le but de renforcer la visibilité des actions de la Région et faciliter le suivi des opérations, il est proposé de dissocier l'action « Opérations de rénovation thermique » de l'action « Grosses réparations dans les lycées publics ».

34,8M€ d'autorisations de programme sont déjà inscrits dans le budget proposé pour les opérations de rénovation thermique au sein de l'action « grosses réparations dans les lycées publics ». Il est proposé de les déplacer vers la nouvelle action créée, et de l'abonder de 15,2M€ en AP, gagés sur l'emprunt, afin d'amorcer rapidement les premières opérations inscrites au PPI 2012-2022.

Les crédits de paiement affectés doivent garantir un effort équilibré de la Région sur l'ensemble des opérations inscrites au PPI, c'est pourquoi il est proposé d'y affecter 15M€ de CP prélevés au sein de l'action « Grosses réparations dans les lycées publics ».

L'objectif est de permettre un lancement rapide des premiers travaux de rénovation thermique et des diagnostics nécessaires pour compléter la liste des opérations de rénovation thermique au premier semestre 2014. Par ailleurs, il est indispensable de prévoir un suivi annuel en commission des lycées et des politiques éducatives, comme prévu dans le PPI 2012-2022.

Trop d'établissements sont encore des passoires thermiques. Cela a évidemment un coût financier énorme pour la région et un impact non négligeable sur les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi le PPI 2012-2022 confirmait l'engagement régional d'un plan de rénovation thermique des lycées, en intervenant sur le bâti, à hauteur de 350M€ sur 10 ans, pour réduire de 40% la consommation énergétique des bâtiments. Il s'agit d'une mesure d'exemplarité régionale mais surtout de responsabilité.

De plus, investir dans les lycées permet également d'avoir un impact dans le secteur du bâtiment et de créer de nouveaux métiers liés à l'environnement. L'éco-rénovation du patrimoine bâti existant est un chantier important et devrait assurer aux professionnels du bâtiment une relance importante de leur activité. C'est d'ailleurs le sens de la préconisation n°28 du groupe de travail « Métiers du Bâtiment » des Etats généraux de la conversion écologique et sociale qui propose de valoriser les nouvelles constructions et la rénovation thermique des bâtiments en s'appuyant sur des chantiers exemplaires - chantiers modèles, visitables, supports de formation - pour communiquer à des fins pédagogiques sur les nouvelles constructions qui répondent aux exigences écologiques et sociales.



Mounir Satouri